



DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)  
MAIRIE  
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

**Objet : Arrêté de voirie portant permis de stationner – déménagement du 24 mai 2025, Madame BIZARD Stéphanie – 29 rue du Mans 72700 Saint-Georges-du-Bois**

## ARRETE

Le Maire de la commune de **SAINT-GEORGES-DU-BOIS**,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- Considérant le déménagement de Mme BIZARD Stéphanie prévu le samedi 24 mai 2025 entre 7h30 et 12h, 29 rue du Mans à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe).
- qu'il est nécessaire pour en faciliter le déroulement tout en assurant la sécurité des usagers de modifier le stationnement,

## A R R E T E

Article 1er : Le camion de déménagement (20m3 avec hayon) sera autorisé à stationner devant les numéros 29 et 31 de la rue du Mans entre 7h30 et 12h.

Article 2 : Le demandeur assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire (mise en place des panneaux le jour du déménagement) et affichera le présent arrêté au droit du déménagement.

Article 3 : Le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée, le bénéficiaire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 20 mai 2025.

Certifié exécutoire, les formalités de notification et de publication ayant été effectuées.

Pour le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint, Jacky LEBouc